



# Agriculture, Aquaculture et Pêche

**RAPPORT ANNUEL**  
2024-2025

# **Agriculture, Aquaculture et Pêches**

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4394-8 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4395-5 (PDF : version anglaise)

ISBN 978-1-4605-4396-2 (PDF : version française)

ISSN 978-1-4605-3335-2 (PDF : version anglaise)

ISSN 978-1-4605-3334-5 (PDF : version française)

## **LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT**

### **Du ministre à la lieutenante-gouverneure**

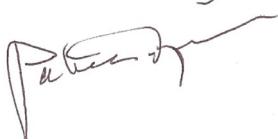
L'honorable Louise Imbeault

### **Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick**

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Pat Finnigan  
Ministre

### **De la sous-ministre au ministre**

**L'honorable Pat Finnigan**  
**Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par



Kathy Brewer-Dalton  
Sous-ministre

## TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement .....	3
Table des matières.....	4
Message du ministre.....	5
Message de la sous-ministre .....	6
Priorités du gouvernement.....	7
Faits saillants.....	8
Mesures de rendement.....	9
Survol des activités du ministère .....	12
Vue d'ensemble des divisions.....	13
Division de l'agriculture.....	13
Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques .....	14
Division des services ministériels.....	15
Renseignements financiers.....	16
RÉsumÉ des activités de dotation .....	18
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	20
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général .....	23
Rapport sur la Loi sur <i>les divulgations faites dans l'intérêt public</i> .....	23

## MESSAGE DU MINISTRE

Nous avons la chance de vivre dans une province où la diversité des aliments locaux est aussi riche. L'agriculture, l'aquaculture et les pêches font partie intégrante de l'identité du Nouveau-Brunswick (N.-B.). Non seulement ces produits se retrouvent sur nos tables et définissent notre culture, mais ils procurent des avantages économiques, créent de bons emplois et s'ajoutent à nos exportations provinciales.

Les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des poissons et fruits de mer ont été très actifs en 2024. L'an dernier, nous avons misé sur la diversification de nos marchés et bâti des liens d'affaires et des partenariats avec une nouvelle clientèle. Le Ministère, de concert avec l'industrie, a participé à dix foires commerciales et à deux missions commerciales internationales dans plusieurs pays pertinents, en plus d'accueillir trois missions étrangères. Ces activités ont généré plus de 400 pistes pour les entreprises exportatrices.

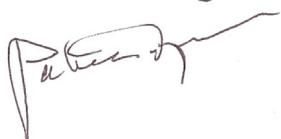
Le Ministère a organisé dix activités promotionnelles auprès des marchés visés dans sept pays différents afin de mettre en valeur des boissons et divers produits agroalimentaires et de la mer du Nouveau-Brunswick et de tisser des liens solides avec les clients, et ainsi créer une demande pour nos produits.

Par l'intermédiaire d'influenceurs sur les médias sociaux, les activités promotionnelles ont cumulé 1,3 million de vues parmi les populations locales et nationales ainsi que certaines audiences à l'étranger. Nous avons soutenu des activités présentées dans des marchés internationaux, y compris des promotions en partenariat avec des restaurateurs, des hôteliers et des propriétaires de chaînes d'épiceries, de même que des formations culinaires et d'autres formes de publicité.

Nous avons consulté régulièrement des producteurs agricoles, des transformateurs des produits de la mer et des pêcheurs pour discuter des répercussions des tarifs, échanger de l'information et explorer des pistes de solution. Ce faisant, nous avons pu tenir compte des points de vue des parties prenantes et intégrer une réponse concertée dans le plan d'action du gouvernement du Nouveau-Brunswick en réaction à l'imposition des tarifs.

Nous avons concentré nos efforts sur l'achat de produits locaux en faisant la promotion des produits du N.-B. et en encourageant les consommateurs à choisir des aliments cultivés et produits localement, notamment au moyen de partenariats comme la campagne « Produits du N.-B. » et « Mangez local NB ».

Je suis particulièrement fier d'être le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, d'autant plus que je suis de la quatrième génération d'une famille de producteurs agricoles. Il est extrêmement gratifiant de contribuer à apporter des aliments locaux frais cultivés, récoltés et produits de façon plus durable sur nos tables d'ici et celles d'ailleurs dans le monde. C'est avec grand plaisir que je travaille avec l'équipe dévouée qui compose notre ministère, et je me réjouis à la perspective de connaître d'autres succès en 2025-2026.



L'honorable Pat Finnigan  
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

## MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

L'agriculture, l'aquaculture et les pêches jouent un rôle extrêmement important dans l'économie du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les communautés côtières, rurales et autochtones. Ces secteurs sont essentiels pour produire les aliments et les boissons de première qualité que nous consommons chaque jour, sans oublier certaines de nos exportations parmi les plus appréciées et les plus emblématiques.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a ajouté de nouveaux résultats à sa solide feuille de route malgré certaines difficultés de taille. Notre rôle consiste à soutenir nos secteurs, et, en 2024-2025, les collaborations avec nos partenaires de l'industrie ont été nombreuses.

Nous avons versé 8,5 millions de dollars aux producteurs au cours de la deuxième année du Partenariat canadien pour une agriculture durable afin de financer 803 projets. Cet investissement englobe le lancement, le 1<sup>er</sup> avril 2024, de la première année du Programme de paysages agricoles résilients, qui a permis d'aider 45 producteurs agricoles à entretenir et à conserver leurs terres.

Nous avons élaboré et lancé le Fonds des pêches du Nouveau-Brunswick 2024-2025 dans le but de soutenir l'industrie dans le développement des marchés, d'améliorer la compétitivité grâce à l'innovation et à l'adoption de technologies et d'accroître la résilience des secteurs de l'aquaculture et des pêches.

Nous veillons à ce que des analyses de mollusques plus approfondies soient menées dans toutes les fermes d'huitres de la province, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, afin de répondre à l'urgence liée à la maladie de la sphère X multinucléée (MSX) *Haplosporidium nelsoni* et à la maladie Dermo causée par le parasite *Perkinsus marinus* dans les eaux du Nouveau-Brunswick.

Nous avons collaboré à l'élaboration et au lancement du partenariat « Saveur NB » pour promouvoir les aliments et les boissons, sous l'égide de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux 2021-2025*. De plus, nous avons continué, par l'intermédiaire de la marque Nouveau-Brunswick – Délicieusement Canadien, à promouvoir les produits néo-brunswickois sur la scène internationale et avons soutenu les efforts considérables de l'industrie alimentaire du Nouveau-Brunswick.

Ce ne sont là que quelques exemples des diverses réalisations du Ministère en 2023-2024, et ce, malgré les défis et le climat d'incertitude.

Je suis ravie d'être de retour au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et je salue le professionnalisme, le dévouement et la passion dont fait preuve le personnel du Ministère. Ce rapport montre clairement que nous avons de nombreuses raisons d'être fiers de nos efforts et de nos accomplissements.



Kathy Brewer-Dalton  
Sous-ministre

# PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

## Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

### Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez :

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/priorites-gouvernement.html>

## FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2024-2025, le ministère de l'Agriculture, de l'Acuaculture et des Pêches s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Établir un partenariat avec le gouvernement du Canada afin d'appliquer l'initiative d'Agri-reliance Canada-Nouveau-Brunswick d'aide à l'industrie de la pomme de terre 2023 qui a permis de verser 6,4 millions de dollars à 62 producteurs de pommes de terre pour qui la saison de 2023 avait entraîné des coûts extraordinaires dus à l'humidité excessive.
- Aider les crevettiers de la Péninsule acadienne à faire la transition vers la pêche au sébaste. Près de 3,5 millions de dollars, dont 2,5 millions provenant du gouvernement fédéral, ont été remis à la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels par l'intermédiaire du Fonds des pêches de l'Atlantique afin de répertorier des stratégies et des outils efficaces pour assurer la viabilité de la pêche au sébaste pour les crevettiers dans le golfe du Saint-Laurent.
- Mettre en place des programmes ciblés afin de soutenir l'expansion des secteurs des fruits, des légumes et du bœuf, tout en veillant à la résilience environnementale des paysages agricoles :
  - octroi d'un financement de 752 097 dollars pour aider à la sélection des génisses, améliorer la génétique animale, moderniser les systèmes utilisés pour la surveillance et les soins des animaux, favoriser l'expansion des abattoirs, etc., en collaboration avec l'Association des producteurs de bovins du Nouveau-Brunswick et le Maritime Beef Council;
  - soutien à 34 projets dans le cadre du Programme de développement de l'industrie des fruits et légumes grâce à un investissement de 404 614 dollars répartis entre 23 producteurs de fruits et de légumes mixtes du Nouveau-Brunswick souhaitant produire davantage;
  - soutien à 45 projets dans le cadre du Programme de paysages agricoles résilients grâce à un investissement de 1 059 587 dollars répartis entre 45 producteurs souhaitant fortifier leurs sols.
- Lancer un nouveau programme Agri-protection qui permet aux acériculteurs de souscrire une assurance qui les protégerait financièrement contre les pertes de production causées par des risques de la nature, comme des conditions météorologiques extrêmes.
- Lancer la Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de pollinisation du bleuet sauvage – 2024-2029 visant à accroître les ressources en pollinisation tout en soutenant une industrie apicole néo-brunswickoise durable appelée à se développer.
- Lancer un nouveau système d'inscription des apiculteurs en ligne afin d'encourager tous les producteurs à inscrire leurs abeilles, une exigence en vertu de la Loi sur les abeilles.
- Appuyer l'élaboration et le lancement du partenariat « Saveur NB » pour promouvoir les aliments et les boissons, sous l'égide de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux 2021-2025, lequel comprend un programme avec logo qui rehaussera la visibilité de l'industrie des aliments et des boissons du Nouveau-Brunswick.
- Lancer, en partenariat avec les gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, le programme pilote pour l'assurance des prix du bétail dans les Maritimes qui permet aux producteurs de souscrire une police d'assurance pour protéger les prix pour le bétail advenant un repli imprévu des marchés.

## MESURES DE RENDEMENT

### Résultat n° 1 : Exportations globales de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer

Permettre la croissance des secteurs de l'agroalimentaire et des poissons et fruits de mer en augmentant le volume des ventes à l'exportation à l'extérieur du Canada de 3 % en 2024.

#### Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Les exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer contribuent considérablement à l'économie du Nouveau-Brunswick. Les investissements dans la promotion des produits de la mer du Nouveau-Brunswick et l'assistance aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour qu'elles puissent pénétrer des marchés stratégiques devraient augmenter la valeur globale des exportations au cours des prochaines années.

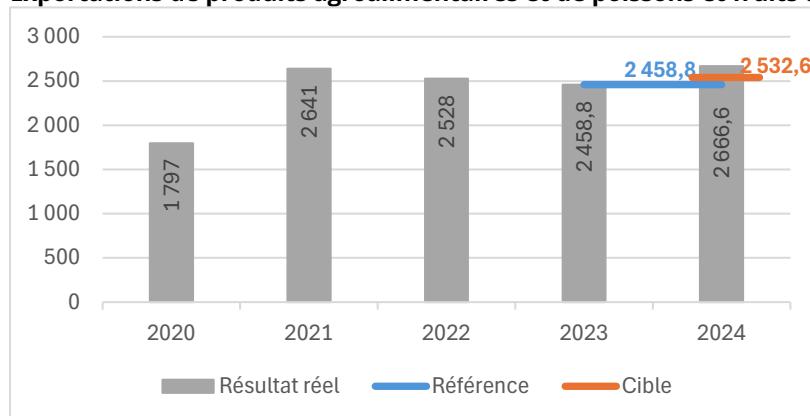
#### Expliquer le rendement global.

La cible des ventes totales de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer à l'exportation a été dépassée en 2024. La valeur des exportations a augmenté de 8 % (207,8 millions de dollars) pour s'établir à 2,67 milliards de dollars en 2024. Par rapport à 2023, les exportations de produits agroalimentaires se sont accrues de 4 % (34,4 millions de dollars) pour atteindre un niveau record de 813,8 millions de dollars en 2024; quant aux exportations de poissons et fruits de mer, celles-ci ont grimpé de 10 % (173,4 millions de dollars) pour se chiffrer à 1,85 milliard de dollars.

#### Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le secteur de l'agroalimentaire et des produits de la mer du Nouveau-Brunswick a été très actif en 2024. Le Ministère, de concert avec l'industrie, a participé à dix foires commerciales et à deux missions commerciales internationales dans plusieurs pays pertinents, en plus d'accueillir trois missions étrangères, générant plus de 400 pistes pour les exportateurs. Le Ministère a également organisé dix activités promotionnelles auprès des marchés visés dans sept pays différents afin de mettre en valeur des boissons et divers produits agroalimentaires et de la mer du Nouveau-Brunswick et de tisser des liens solides avec les clients, et ainsi créer une demande pour nos produits. Par l'intermédiaire d'influenceurs sur les médias sociaux, les activités promotionnelles ont joint des populations locales et nationales ainsi que certaines audiences à l'étranger. Notre portée s'est étendue grâce à notre partenariat avec le chef Dennis Prescott pour atteindre 1,3 million de vues.

#### Exportations de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer (en millions de dollars)



**Référence :** 2 458,8 millions de dollars (2023)\*

**Cible :** 2 532,6 millions de dollars (croissance de 3 % par rapport à 2023)

**Résultat réel :** 2 666,6 millions de dollars (croissance de 8 % par rapport à 2023)

\* Chiffres de 2023 révisés par Statistique Canada

## Résultat n° 2 : Agriculture en environnement contrôlé au Nouveau-Brunswick

Permettre la croissance dans le secteur maraîcher en augmentant le nombre de mètres carrés des installations d'agriculture en environnement contrôlé qui produisent des légumes, ce qui à son tour augmentera les recettes monétaires agricoles et l'accès local à l'alimentation. La cible pour la production s'élève à 30 000 mètres carrés d'ici 2024.

### Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le modèle d'autosuffisance alimentaire du Nouveau-Brunswick qui a été élaboré dans le cadre du plan d'action, *Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick*, a permis de déterminer que, dans le secteur des légumes (à l'exclusion des pommes de terre), l'écart est parmi les plus importants entre ce que la province produit et ce qu'elle consomme. Il s'agit là d'une occasion de croissance de l'agriculture en environnement contrôlé pour les nouveaux venus, les producteurs existants et les participants autochtones. S'il y a augmentation de l'espace de production de l'agriculture en environnement contrôlé, il y aura aussi augmentation du taux d'autosuffisance en aliments.

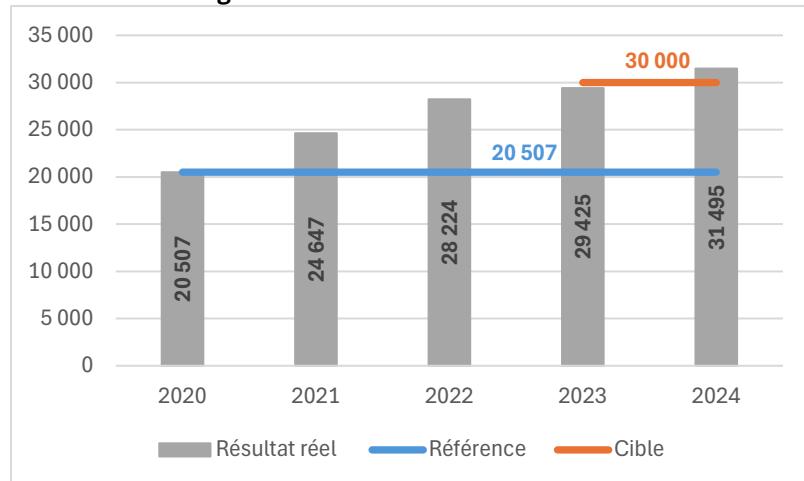
### Expliquer le rendement global.

Le nombre de mètres carrés dans le secteur d'agriculture en environnement contrôlé est passé entre 2023 et 2024 de 29 425 à 31 495 mètres carrés, soit une croissance de 7 %. Les recettes monétaires agricoles des légumes cultivés en serre ont augmenté de 28 % au cours de la même période (de 2,38 millions de dollars en 2023 à 3,06 millions de dollars en 2024).

### Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le marché des fruits et légumes produits localement au Nouveau-Brunswick s'est considérablement développé au cours des dernières années, c'est pourquoi le Ministère a continué à contribuer au financement du Programme de développement de l'industrie des fruits et légumes. En 2024, une somme de 405 000 dollars a été distribuée, ce qui a contribué à une hausse nette de l'espace de production de l'agriculture en environnement contrôlé, de la capacité d'entreposage des récoltes à la ferme et de la capacité de production. Les contributions financières s'inscrivaient dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable.

#### Mètres carrés d'agriculture en environnement contrôlé



**Référence :** 20 507 mètres carrés (2020)

**Cible :** 30 000 mètres carrés d'ici 2024

**Résultat réel :** 31 495 mètres carrés atteints en 2024

### Résultat n° 3 : Recettes monétaires agricoles

Les recettes monétaires agricoles servent à mesurer les revenus bruts des exploitations agricoles en dollars courants. Elles comprennent les ventes à l'exportation et les ventes intérieures de produits végétaux et d'élevage (à l'exception des ventes entre exploitations de la même province) ainsi que les paiements de programmes. En 2024, la cible des recettes monétaires agricoles était établie à 935,3 millions, ou à 5 % de plus qu'en 2023.

#### Expliquer pourquoi la priorité est importante

Les recettes monétaires agricoles représentent un indicateur puissant de la santé et de la croissance du secteur agricole. Les augmentations des recettes monétaires agricoles annuelles reflètent des investissements judicieux de la part du gouvernement dans l'innovation, la recherche et autres programmes jugés essentiels pour l'industrie.

#### Expliquer le rendement global

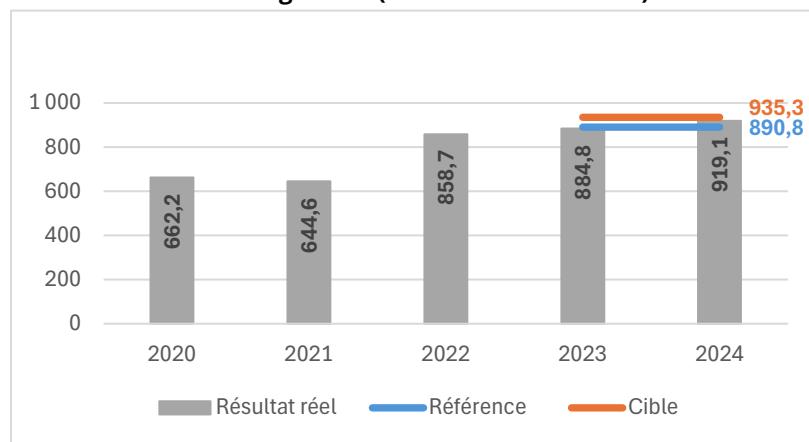
La cible des recettes monétaires agricoles n'a pas été atteinte en 2024. Les recettes monétaires agricoles du Nouveau-Brunswick (excluant le cannabis) ont totalisé 919,1 millions de dollars en 2024, soit une hausse d'environ 3 % (28,3 millions de dollars) par rapport à 2023. Comparativement à 2023, les recettes des cultures (excluant le cannabis) ont augmenté de 4 % (18,3 millions de dollars) pour s'établir à 480,9 millions de dollars en 2024, hausse principalement attribuable aux recettes supérieures des produits acéricoles, tandis que les recettes du bétail étaient stables à 411,8 millions de dollars. Les paiements de programmes ont augmenté de 51 % (9,0 millions de dollars) portant le total à 26,5 millions de dollars en 2024.

#### Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère a entrepris plusieurs initiatives pour augmenter les recettes monétaires agricoles, notamment les suivantes :

- reconduction pour une deuxième année du Partenariat canadien pour une agriculture durable, un programme fédéral-provincial-territorial de cinq ans conçu pour fournir un financement à frais partagés à l'industrie dans des domaines contribuant à la durabilité et à la croissance du secteur agricole;
- 96 % des actions prévues à la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux 2021-2025* ont été réalisées.

#### Recettes monétaires agricoles (en millions de dollars)



**Référence** : 890,8 millions de dollars (2023)\*

**Cible** : 935,3 millions de dollars (croissance de 5 % par rapport à 2023)

**Résultat réel** : 919,1 millions de dollars (croissance de 3 % par rapport à 2023)

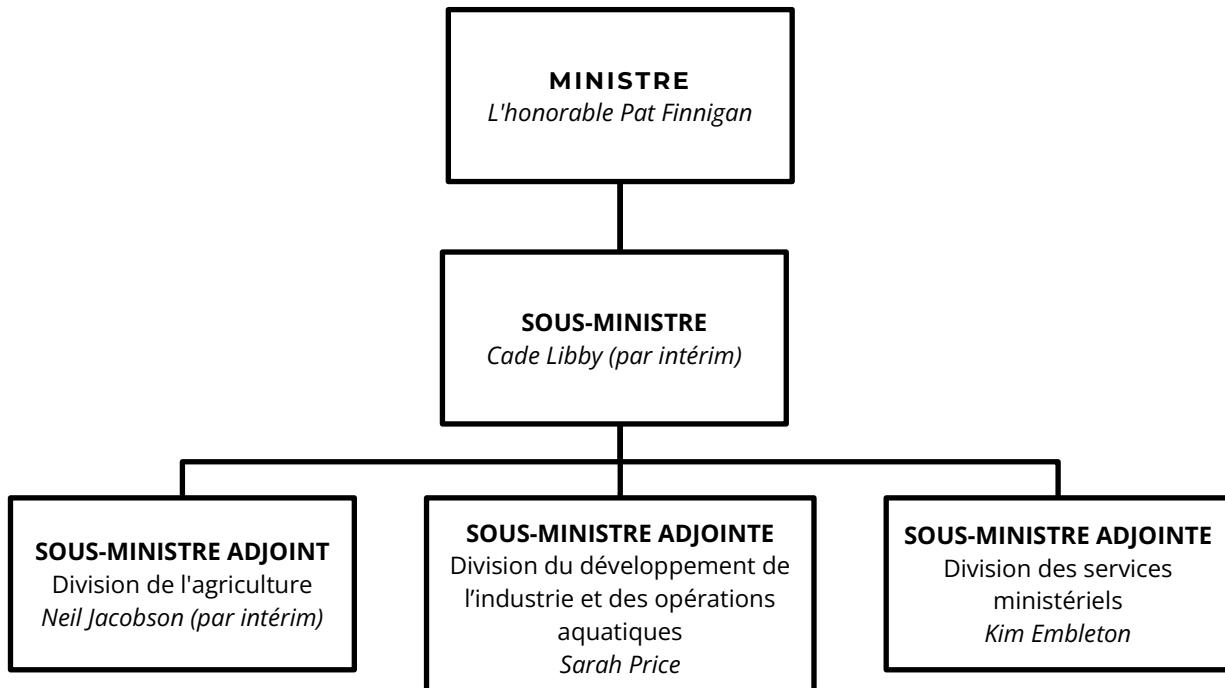
\* Chiffres de 2023 révisés par Statistique Canada.

Remarque : Les recettes monétaires agricoles excluent le cannabis.

## SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le Ministère fournit des programmes et des services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches

### Organigramme de haut niveau



## VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

Veuillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont consignés dans le rapport annuel 2024 – 2025 de ce dernier. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

### DIVISION DE L'AGRICULTURE

La Division de l'agriculture se compose de quatre directions : Services de santé animale, Secteur du développement du bétail, Secteur du développement des cultures et Secteur du développement des pommes de terre.

La **Direction des services de santé animale** offre des services vétérinaires sur le terrain et des services diagnostiques de laboratoire au secteur de l'élevage, appuyant également d'importants programmes connexes dans l'intérêt du public (p. ex. la rage, la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick). Les services vétérinaires mobiles fournissent des soins de santé animale à la ferme, des services techniques et une surveillance des maladies aux intervenants du secteur agricole et équin dans toute la province, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La **Direction du secteur du développement du bétail** assure des services de conseil technique, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes tout en collaborant avec les secteurs de l'élevage et de l'alimentation animale afin d'améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité. De plus, elle assure une surveillance réglementaire; et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes stratégiques pour soutenir le développement et la croissance économique. La Direction est également responsable de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick.

La **Direction du secteur du développement des cultures** assure des services de conseil technique pour les cultures, des services intégrés de lutte antiparasitaire et de diagnostic, des programmes et des conseils en matière d'environnement, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes, tout en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. Elle est également responsable du Plan d'identification des terres agricoles, dirige le dossier des changements climatiques pour la Division de l'agriculture et représente le Ministère et les intérêts du secteur agricole au sein de divers comités intergouvernementaux, régionaux et nationaux.

La **Direction du secteur du développement des pommes de terre** offre des services de conseil technique, de recherche stratégique et innovante ainsi que de suivi, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction englobe aussi le Centre de propagation des végétaux (CPV), qui est responsable de la production de matériel nucléaire à partir de tissus végétaux conformément aux exigences du système canadien de certification des pommes de terre de semence. Le CPV abrite la Banque canadienne de variétés de pommes de terre, une collection de près de 500 variétés qui fournit du matériel nucléaire à l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et d'autres pays partout sur la planète.

## DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES OPÉRATIONS AQUATIQUES

La Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques consiste en quatre directions : Aquaculture et services d'extension; Pêches commerciales, Aquarium du Nouveau-Brunswick et établissements marins; Marketing et commerce – alimentation; Croissance des entreprises.

La **Direction de l'aquaculture et des services d'extension** fournit des conseils spécialisés et des services d'extension pour promouvoir et favoriser la croissance et la compétitivité du secteur de l'aquaculture; elle administre également le cadre réglementaire de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Elle offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques responsables procurant des produits de la mer sains et de grande qualité. La Direction a également pour mandat d'exercer une surveillance réglementaire de la Loi sur l'aquaculture et de la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer. La Direction de l'aquaculture et des services d'extension se compose de quatre unités distinctes : Développement sectoriel de l'aquaculture, Science et environnement, Santé des poissons, et Baux, permis et conformité.

La **Direction des pêches commerciales, de l'Aquarium du Nouveau-Brunswick et des établissements marins** offre des services et des conseils spécialisés visant à promouvoir et à défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick dans le secteur des pêches commerciales. Elle fournit des conseils techniques pour soutenir les programmes de financement visant à maintenir des pratiques responsables et à développer des pratiques novatrices qui donnent des produits de la mer de grande qualité. Elle gère l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, elle est également responsable de trois centres de services maritimes. La Direction des pêches commerciales, de l'Aquarium du Nouveau-Brunswick et des établissements marins comprend trois unités distinctes : Pêches commerciales, Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, et Installations marines.

La **Direction du marketing et du commerce - alimentation** assure la mise en œuvre stratégique et la coordination d'initiatives de marketing et de commerce. Il s'agit notamment de faciliter l'augmentation des ventes locales, nationales et internationales de poissons et fruits de mer, et de produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'accroître la diversification des marchés. Les grandes initiatives comprennent la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux pour 2021 – 2025, l'expansion de la présence numérique du Nouveau-Brunswick au moyen de multiples plateformes de médias sociaux, la promotion du panier alimentaire du Nouveau-Brunswick, la promotion et l'expansion des marchés d'exportation des poissons et fruits de mer et des produits agroalimentaires, ainsi que la compilation de renseignements sur les marchés et d'autres activités liées à l'accès aux marchés.

La **Direction de la croissance des entreprises** assure la mise en œuvre stratégique et la coordination d'initiatives de soutien aux clients, notamment les nouveaux venus. Elle a pour mandat de favoriser la croissance des entreprises au moyen de l'expansion, de la modernisation ou de la diversification dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services complémentaires, offerts par le Ministère et divers autres partenaires.

## DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politique, de stratégie, d'information et de technologie et de gestion des installations; elle coordonne également l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement. La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales et la Direction des affaires réglementaires.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, notamment de la gestion des dépenses et des recettes, de la budgétisation, de la comptabilité et des services d'information financière; elle appuie également le processus des achats du Ministère.

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches en vertu de divers programmes de financement.

La **Direction des services des ressources humaines** assure tous les services de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et le maintien en poste, la classification des postes, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme la santé et la sécurité.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** offre au Ministère des services à l'échelle de la province, notamment en matière de technologies de l'information, de gestion des dossiers, de sécurité de l'information, de gestion de l'intranet, de gestion des installations, de système d'aéronefs télépilotés (drones) et de services de systèmes d'information géographique.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** assure l'élaboration de stratégies, la planification stratégique et appuie les activités fédérales-provinciales-territoriales. Elle est également chargée de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique et de la production de rapports. La Direction appuie également les programmes ministériels en vue de les aligner sur des objectifs communs, tout en menant des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué en utilisant des approches d'amélioration, la gestion de projet, la gestion du changement et d'autres techniques innovantes. De plus, elle est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

La **Direction générale des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien des travaux législatifs du ministre. La Direction gère également les demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et offre un soutien en matière de protection de la vie privée. La Direction a également continué de fournir, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

### VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2024 – 2025 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS*	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Agriculture, Aquaculture et Pêches	48 470 000	26 050 800	74 520 800	58 472 400	(16 048 400)
<b>Total 2024-2025</b>	<b>48 470 000</b>	<b>26 050 800</b>	<b>74 520 800</b>	<b>58 472 400</b>	<b>(16 048 400)</b>

\*Comprend un budget supplémentaire de 25 000 000 \$

COMTE DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Biens d'Équipement	65 000	-	65 000	42 700	(22 300)
Infrastructure Stratégiques	400 000	-	400 000	200 100	(199 900)
<b>Total 2024-2025</b>	<b>465 000</b>	<b>-</b>	<b>465 000</b>	<b>242 800</b>	<b>(222 200)</b>

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Commission de l'assurance de Nouveau-Brunswick	1 600 000	-	1 600 000	-	(1 600 000)
Programme de Prêts	7 000 000	-	7 000 000	2 371 500	(4 628 500)
<b>Total 2024-2025</b>	<b>8 600 000</b>	<b>-</b>	<b>8 600 000</b>	<b>2 371 500</b>	<b>(6 228 500)</b>

**VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2024 – 2025 (\$)**

RECETTES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Rendement du capital investi	400 000	-	400 000	708 000	308 000
Taxes à la consommation	-	-	-	(3 800)	(3 800)
Permits et licences	243 000	-	243 000	238 600	(4 400)
Ventes de biens et de services	6 050 000	-	6 050 000	5 613 000	(437 000)
Divers	71 000	-	71 000	66 500	(4 500)
Subvention conditionnelles - Canada	5 628 000	-	5 628 000	9 939 400	4 311 400
<b>Total 2024-2025</b>	<b>12 392 000</b>	-	<b>12 392 000</b>	<b>16 561 700</b>	<b>4 169 700</b>

RECETTES CAPITAL	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	-	-	-	54 500	54 500
<b>Total 2024-2025</b>	-	-	-	<b>54 500</b>	<b>54 500</b>

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recouvrements	700 000	-	700 000	1 179 400	479 400
<b>Total 2024-2025</b>	<b>700 000</b>	-	<b>700 000</b>	<b>1 179 400</b>	<b>479 400</b>

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2024-2025 pour le ministère de l'Agriculture, de l'Acuaculture et des Pêches.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	171	170
Temporaire	47	46
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>216</b>

Le ministère a annoncé 8 concours, soit 7 concours ouverts (publics) et 1 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"><li>• un niveau d'expertise et de formation poussé;</li><li>• un haut niveau de compétences techniques;</li><li>• l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.</li></ul>	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent,	16(1)b)	4

	notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	8
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

## RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Promulgation du Règlement général (2024-62) pris en vertu de la <i>Loi sur la santé du bétail</i>	16 août 2024	<p>Création visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à moderniser la protection de la santé du bétail, en plus de soutenir la conformité et l'application des dispositions, y compris la mise en place de pénalités administratives.</li> </ul>

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2024-2025 se trouvent à l'adresse : [Agriculture, Aquaculture et Pêches](#)

# RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

## Introduction

Le ministère de l'Agriculture, de l'Acuaculture et des Pêches a continué à respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre points d'intérêt. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2024–2025, dans chacun de ces quatre points d'intérêt.

### Objectif stratégique n° 1

Assurer la fourniture de services bilingues de qualité supérieure et égale à toute la population du Nouveau-Brunswick :

- Les membres du personnel ont reçu les outils leur permettant de respecter leur obligation légale d'offrir, partout, un service de qualité égale, en anglais et en français.
- Les profils linguistiques ont été respectés tout au long du processus de recrutement afin de veiller à ce que le Ministère soit en mesure de fournir des services en anglais et en français dans l'ensemble de la province.

### Objectif stratégique n° 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et mener une carrière dans la langue officielle de leur choix :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les membres du personnel, telles que les évaluations du rendement, ont été effectuées dans la langue officielle choisie par le membre du personnel.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des membres du personnel et la gestion du rendement, le personnel a été invité à lire les politiques liées aux langues officielles.
- Les membres du personnel peuvent suivre des formations et des séances de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix.

### Objectif stratégique n° 3

La population du Nouveau-Brunswick comprend les avantages socioéconomiques associés au bilinguisme en améliorant l'efficacité de la communication et les services de soutien :

- La correspondance et l'information ont été transmises à la population dans la langue officielle de son choix.

## **Objectif stratégique n° 4**

Des mesures constructives sont mises en œuvre pour promouvoir la croissance des deux communautés de langue officielle :

- La sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client.
- On lui a également rappelé la politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Les membres du personnel peuvent suivre des formations et des séances de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix.

## **Conclusion**

Le Ministère comprend, préconise et honore les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Il met tout en œuvre pour offrir à ses clients des services de qualité dans les deux langues officielles. De plus, il encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail; il investit également dans le perfectionnement des membres du personnel au moyen de la formation en langue seconde. Aucune plainte relative aux langues officielles n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2024-2025.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

### Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le ministère n'a reçu aucune recommandation des rapports du vérificateur général en 2023 ou 2024.

### Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAIN DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
S.O.	S.O.	S.O.

## RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensibles au cours de l'exercice 2024-2025.